

---

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Calixa-Lavallée tenue à la salle municipale du 771 chemin de la Beauce le 14 janvier 2014, à compter de 20h20

**Sont présents :**

Madame la conseillère Sylvette Savaria, messieurs les conseillers Ghislain Beaugard, Bruno Napert, Pierre St-Louis, Daniel Palardy et Rémi Francis formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Daniel Plouffe.

Monsieur Claude Geoffrion, directeur général et secrétaire-trésorier, assure le greffe.

**1- OUVERTURE DE LA SESSION**

À 20h20 monsieur le maire constate le quorum et déclare la session ouverte.

2014-01-05

**2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur la proposition du conseiller Pierre St-Louis, appuyé par la conseillère Sylvette Savaria, il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

- 1- Ouverture de la séance et constat de quorum
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2013.
- 4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE
  - a) Affaires découlant de la séance du 3 décembre 2013 : suivi
  - b) Lecture et adoption des comptes
  - c) MRC de Marguerite-D'Youville – Dépôt du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 14 novembre 2013 et du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du budget du 27 novembre 2013
  - d) Remboursement d'une somme de 40 000\$ au surplus accumulé
  - e) Règlement de taxation 2014 – Adoption
  - f) Rémunération du personnel et des membres du Conseil – Année 2014
  - g) Taxes impayées 2011 et 2012 – Autorisation d'entreprendre la procédure de vente pour taxes
  - h) Modification de l'entente de partenariat fiscal et financier avec Québec-Municipalités
  - i) Mutuelle FQM - Prévention – Entente avec la CSST pour la constitution d'une mutuelle de prévention
  - j) Règlement concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus – Avis de motion
- 5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES
  - a) Rapport du représentant
- 6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES
  - a) Rapport de la représentante
- 7- VOIRIE ET AQUEDUC
  - a) Rapport du représentant
  - b) Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal – Reddition de compte
  - c) Régie de l'AIBR – Débit réservé

- 8- TRANSPORT ET TRANSPORT ADAPTÉ
  - a) Rapport de la représentante
- 9- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
  - a) Rapport des représentants
- 10- ENVIRONNEMENT
  - a) Rapport du représentant
- 11- CULTURE ET PATRIMOINE
  - a) Rapport du représentant
- 12- LOISIRS
  - a) Rapport du représentant
- 13- AUTRES DOSSIERS
  - a) Appui au pôle logistique de transport de Contrecoeur
- 14- MOTIONS DE FÉLICITATIONS
  - a) Monsieur Richard Jacques
  - b) Comité organisateur de la fête de Noël
- 15- PÉRIODE DE QUESTIONS
- 16- CORRESPONDANCE
- 17- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**ADOPTÉE**

2014-01-06

**3- PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2013 – ADOPTION**

Sur une proposition de la conseillère Sylvette Savaria, appuyée par le conseiller Pierre St-Louis, il est résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2013 tel que déposé.

**ADOPTÉE**

**4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- a) **Le directeur général résume le suivi fait aux décisions du conseil.**
- b) **Lecture et adoption des comptes**

2014-01-07

**CONSIDÉRANT** le dépôt des comptes payés et à payer pour le mois de janvier 2014 au montant de 121 401.48\$ ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Daniel Palardy et résolu unanimement :

**QUE** la liste des comptes en date du 14 janvier 2014 au montant de 121 401.48\$ soit approuvée.

**ADOPTÉE**

- c) **MRC de Marguerite-D'Youville – Dépôt du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 14 novembre 2013 et du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du budget du 27 novembre 2013**

Les membres du Conseil prennent connaissance des procès-verbaux déposés.

**d) Remboursement d'une somme de 40 000\$ au surplus accumulé**

**2014-01-08**

**CONSIDÉRANT** qu'aux fins des prévisions budgétaires pour l'année 2014, une somme de QUARANTE MILLE DOLLARS (40 000\$) a été prise sur les surplus accumulés non affectés afin de compenser pour les prévisions du remboursement de la TVQ dont le traitement comptable du remboursement a été modifié par le Gouvernement du Québec ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Ghislain Beaugard, appuyé par le conseiller Pierre St-Louis, il est unanimement résolu :

**QUE** lors du remboursement de la TVQ dont le paiement est prévu pour le début de l'année 2015, un montant jusqu'à concurrence de la somme de QUARANTE MILLE DOLLARS (40 000\$) soit alors reversé au surplus accumulé non affecté pour l'année 2014.

**ADOPTÉE**

**e) Règlement de taxation 2014 – Adoption**

**2014-01-09**

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion avec dispense de lecture a été donné lors de la séance ordinaire du 3 décembre 2013 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Ghislain Beaugard, appuyé par la conseillère Sylvette Savaria, il est unanimement résolu :

**D'ADOPTER** le règlement de taxation 2014 n° 287.

**ADOPTÉE**

**f) Rémunération du personnel et des membres du Conseil – Année 2014**

**2014-01-10**

**CONSIDÉRANT** l'indice du coût de la vie ainsi que les prévisions budgétaires de 2014 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Rémi Francis et unanimement résolu:

**D'ACCORDER** le salaire convenu avec le personnel et la rémunération convenu pour les membres du Conseil pour l'année 2014.

**ADOPTÉE**

**g) Taxes impayées 2011 et 2012 – Autorisation d'entreprendre la procédure de vente pour taxes**

**2014-01-11**

**CONFORMÉMENT** à l'article n° 1022 du *Code municipal*, le directeur général dépose la Liste des taxes impayées au Conseil ;

**CONFORMÉMENT** à l'article n° 1023 du *Code municipal* le directeur général, selon l'ordre reçu du Conseil, remettra avant le 31 janvier 2013 au *bureau de la MRC de Marguerite-D'Youville*, de même qu'au bureau de la *Commission scolaire des Patriotes*, la liste des propriétés dont le solde des comptes cumule une année et plus de retard, soit les arrérages des trois (3) versements de 2012 et avant ;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de remettre une telle liste à la MRC de Marguerite-D'Youville étant donné l'état des taxes à recevoir ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Sylvette Savaria, appuyée par le conseiller Ghislain Beaugard, il est unanimement résolu :

**QUE** la liste soit émise et envoyée à la MRC étant donné l'état de nos taxes à recevoir.

**ADOPTÉE**

#### **h) Modification de l'entente de partenariat fiscal et financier avec Québec-Municipalités**

2014-01-12

**CONSIDÉRANT** que l'entente de 2007-2013 s'inscrivait dans une volonté commune de modifier, dans un esprit de partenariat, les relations et les façons de faire entre le gouvernement et les municipalités en dotant celles-ci de revenus prévisibles et stables;

**CONSIDÉRANT** que l'entente de 2007-2013 était dotée d'une enveloppe atteignant 472 millions de dollars en 2013, cette mesure prévoyant un remboursement de la taxe de vente du Québec (TVQ) payée par les municipalités sur leurs achats de biens et de services, lequel remboursement devait atteindre 100% en 2013;

**CONSIDÉRANT** que l'entente signée en 2006 est arrivée à échéance à la fin du mois de décembre 2013;

**CONSIDÉRANT** que le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) a présenté, en octobre dernier, des mesures techniques portant sur le changement du traitement comptable du remboursement de la TVQ, lequel changement revient à demander aux municipalités d'absorber seules les effets budgétaires du changement qui leur est imposé;

**CONSIDÉRANT** que les impacts budgétaires de cette modification seront majeurs pour les municipalités de toutes tailles partout au Québec et pourront se traduire par un manque à gagner;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Sylvette Savaria, appuyée par le conseiller Daniel Palardy, et résolu unanimement :

**DE DEMANDER** au gouvernement du Québec de prévoir des mesures transitoires afin d'annuler l'impact fiscal pour les municipalités locales;

**QUE** copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Marguerite-D'Youville, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), et au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, M. Sylvain Gaudreault, au ministre des Finances et de l'Économie, M. Nicolas Marceau ainsi qu'au député de la circonscription de Verchères et ministre de la Sécurité publique M. Stéphane Bergeron.

**ADOPTÉE**

#### **i) Résolution en vue de la signature d'une entente avec la CSST pour la constitution d'une mutuelle de prévention**

2014-01-13

**SUR LA PROPOSITION** de le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Rémi Francis,

**IL EST RÉSOLU**, les administrateurs en ayant fait une lecture complète et s'en déclarant satisfaits, que l'entente projetée avec la *Commission de la santé et de la sécurité du travail* relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2014 soit acceptée telle que rédigée, et que la **Fédération québécoise des municipalités** soit autorisée à signer cette entente ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, **tant que la présente autorisation n'a pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution des administrateurs de la FQM.**

**ADOPTÉE**

#### **j) Règlement concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus – Avis de motion**

2014-01-14

**AVIS DE MOTION** est donné par le conseiller Bruno Napert qu'à une prochaine séance le Conseil municipal adoptera le règlement n° 288 relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus. Un projet de règlement étant déposé, une dispense de lecture est demandée.

## **5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES**

### **a) Rapport du représentant**

Monsieur Daniel Palardy informe le Conseil que les travaux de rénovation au Centre communautaire avancent conformément aux prévisions tant en ce qui concerne l'échéancier qu'en ce qui concerne les prévisions de coûts.

Les travaux devraient être terminés vers le 21 février 2014.

## **6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES**

### **a) Rapport de la représentante**

Madame Sylvette Savaria fait son rapport et confirme que la Municipalité partage les coûts du service du préventionniste et des équipements concernant la prévention des incendies.

## **7- VOIRIE ET AQUEDUC**

### **a) Rapport du représentant**

Monsieur Ghislain Beauregard informe le Conseil qu'à compter de cette année, les lumières de rues seront progressivement remplacées, au fur et à mesure de la nécessité de remplacement (défaillance ou fin de vie) par des lumières Dell qui sont plus économiques et dont la durée de vie est plus longue que le système d'éclairage actuel.

Ce type d'éclairage est également associé à une subvention de 100\$ d'Hydro-Québec par lampe.

### **b) Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal – Reddition de compte**

**2014-01-15**

**CONSIDÉRANT** la subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier dans le dossier numéro 00020198-1 – 59030 (16)- 201306217, telle que confirmée dans la lettre du 19 juillet 2013 ;

**CONSIDÉRANT** que les travaux ont été effectués ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par le conseiller Daniel Palardy et résolu unanimement :

**QUE** le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 14 000\$, conformément aux exigences du ministère des Transports ;

**QUE** les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

**ADOPTÉE**

### **d) Régie de l'AIBR – Débit réservé**

**2014-01-16**

**CONSIDÉRANT** que la régie de l'AIBR a présenté une facture au montant de NEUF MILLE SIX CENT CINQUANTE-CINQ DOLLARS ET CINQUANTE-SIX CENTS (9 655,56\$) représentant le coût du débit réservé à la Municipalité pour l'année 2014 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Sylvette Savaria, appuyée par le conseiller Pierre St-Louis et résolu unanimement :

**QUE** la municipalité de Calixa-Lavallée paie comptant à l'AIBR la dite somme de 9 655,56\$ représentant le débit réservé. Ce montant est prévu au budget 2014.

**ADOPTÉE**

## **8- TRANSPORT ET TRANSPORT ADAPTÉ**

### **a) Rapport de la représentante**

Madame Sylvette Savaria présente le rapport pour l'année 2013 et signale qu'une nouvelle politique concernant les voyages « en blanc » est en vigueur et consiste à exiger de l'utilisateur ayant requis le service le paiement lorsque le transporteur s'est déplacé.

## **9- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

Il n'y a rien à signaler sur ce point.

## **10- ENVIRONNEMENT**

Il n'y a rien à signaler sur ce point.

## **11- CULTURE ET PATRIMOINE**

### **a) Rapport du représentant**

Monsieur Pierre St-Louis apporte des précisions quant au projet du four à pain communautaire. Les préparatifs du projet auront lieu en février et il est prévu que les travaux de construction commenceront en mai ; le four à pain devrait être inauguré lors des célébrations de la Fête nationale le 24 juin prochain.

Le souper-spectacle aura lieu le 15 mars 2014.

Au cours de l'année 2014 il y aura des journées offertes aux familles afin de leur permettre de se familiariser avec notre histoire et son archéologie entre autres par la visite de musées et notamment les musées McCord et Pointe-à-Callière.

Dans son calendrier, Monsieur St-Louis prévoit une rencontre au CLD le 21 janvier prochain concernant le dévoilement du plan d'action de la politique culturelle le 4 février.

Le 21 janvier, une rencontre est également prévue concernant la conception de la nouvelle carte récréotouristique dans le cadre du REFER.

## **12- LOISIRS**

### **a) Rapport du représentant**

Monsieur Rémi Francis nous informe qu'en raison de la température très clémente de ces derniers jours, la Fête-des-Neiges est reportée au 1<sup>er</sup> février 2014.

La reconduction du pacte rural permettra au Comité des loisirs d'assurer de meilleures installations

Monsieur le maire signale qu'une conférence de presse sera donnée par Monsieur Gaétan Lelièvre, ministre délégué aux régions, au cours de laquelle il annoncera les sommes accordées aux MRC de la région de la Montérégie dans le cadre de la politique de la ruralité 2014-2024. Monsieur le maire rappelle également que Calixa-Lavallée est la seule municipalité de la MRC de Marguerite-D'Youville à bénéficier des retombées du pacte rural.

## **13- AUTRES DOSSIERS**

### **a) Appui au pôle logistique de transport de Contrecoeur**

2014-01-17

**CONSIDÉRANT** la proposition de partenariat déposée en juin 2009 au gouvernement du Québec dans laquelle l'ensemble des intervenants socio-économiques du territoire de la CRÉ Montérégie Est ont souligné leur appui au développement d'un pôle logistique de transport à Contrecoeur, en soutien du développement du port de Montréal ;

**CONSIDÉRANT** l'ensemble des représentations faites par le CLD et la MRC de Marguerite-D'Youville dans ce dossier, particulièrement dans le cadre de la création du comité interministériel pour la réalisation d'un plan de développement de l'autoroute 30 ;

**CONSIDÉRANT** que l'autorité portuaire de Montréal a fait savoir, dans le cadre des consultations menant à la rédaction du plan de développement de l'autoroute 30, que la création d'un pôle logistique à proximité de ses futures installations à Contrecœur est une des conditions essentielles à la réalisation de cette expansion ;

**CONSIDÉRANT** que pour l'autorité portuaire de Montréal, la venue d'un pôle logistique à Contrecœur, à proximité de ses futures installations, lui permettra de demeurer compétitive vis-à-vis des ports américains de New-York, Savannah et Charleston ;

**CONSIDÉRANT** que le gouvernement du Québec a l'intention d'annoncer bientôt, dans le cadre du plan de développement de l'autoroute 30, la mise en place d'un pôle logistique, mais que le site qui accueillera cette infrastructure n'est pas encore déterminé ;

**CONSIDÉRANT** que le Parti Québécois a adopté unanimement une résolution lors de son Conseil national du 10 novembre 2013, appuyant la création d'un pôle logistique de transport à Contrecœur ;

**CONSIDÉRANT** que le site de Contrecœur aurait un impact direct sur l'ensemble du secteur manufacturier québécois de par sa localisation au centre du Québec ;

**CONSIDÉRANT** que le site de Contrecœur, par sa position dans la Voie maritime du Saint-Laurent, en aval de la ville de Saint-Lambert, profite d'installations portuaires ouvertes à l'année ;

**CONSIDÉRANT** la forte acceptabilité sociale de l'arrivée d'un tel projet auprès de la population de Contrecœur et de celle de l'ensemble du territoire de la MRC de Marguerite-D'Youville ;

**CONSIDÉRANT** les retombées économiques anticipées sur la région tant de la MRC de Marguerite-D'Youville que de la MRC de Pierre-De Saurel ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre St-Louis, appuyé par le conseiller Ghislain Beauregard et résolu unanimement :

**D'APPUYER** la MRC de Marguerite-D'Youville dans ses démarches visant le développement du pôle logistique de transport à proximité des futures installations du Port de Montréal à Contrecœur ;

**D'INFORMER** le député de la circonscription de Verchères et ministre de la Sécurité publique M. Stéphane Bergeron et la députée de la circonscription électorale de Richelieu et ministre déléguée à la Politique industrielle et à la Banque de développement économique du Québec de l'appui de la Municipalité de Calixa-Lavallée à l'implantation d'un pôle logistique de transport à Contrecœur à proximité des futures installations du Port de Montréal.

**ADOPTÉE**

#### **14- MOTIONS DE FÉLICITATIONS**

##### **a) Monsieur Richard Jacques**

**2014-01-18**

**CONSIDÉRANT** les nombreuses années consacrées à titre de déneigeur au service de la Municipalité et de ses concitoyens ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par le conseiller Rémi Francis, et résolu unanimement

**QUE** le Conseil offre ses plus sincères remerciements et ses félicitations à Monsieur Richard Jacques pour l'excellent travail exécuté avec un grand professionnalisme pendant toutes ces années.

**ADOPTÉE**

**b) Comité organisateur de la fête de Noël tenue le 14 décembre 2013**

2014-01-19

**CONSIDÉRANT** le grand succès obtenu lors de la fête de Noël tenue le 14 décembre 2013 et la levée de fonds en faveur de la Fabrique de la paroisse de Sainte-Théodosie ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Daniel Palardy, appuyé par le conseiller Rémi Francis, et résolu unanimement

**QUE** le Conseil offre ses plus sincères félicitations aux Comité culturel et patrimonial, Comité des loisirs et à la Fabrique de la paroisse de Sainte-Théodosie, pour ce magnifique accomplissement.

**ADOPTÉE**

**15- PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire tient une période de questions pour les personnes présentes dans l'assistance.

Monsieur Pierre Moussard demande à ce que le coût des frais encourus par la Municipalité à ce jour dans le litige l'opposant à la Municipalité soit rendu public dans le journal « L'Oiseau-mouche ». Monsieur le maire signale que ce dossier est présentement devant les tribunaux et que, pour cette raison, il n'a pas à être débattu au Conseil.

Monsieur Moussard continue son intervention et Monsieur le maire lui rappelle à quatre reprises ce qu'il a déjà signalé concernant l'audition devant les tribunaux.

Monsieur Richard Jacques s'informe de l'état du dossier de bornage sur le Rang Lamontagne.

Concernant le chapiteau, Monsieur Claud Michaud demande des informations concernant l'évolution du dossier.

Monsieur François Paquet intervient pour signaler qu'un plan stratégique a déjà été adopté pour Calixa-Lavallée pour l'utilisation des fonds provenant du pacte rural et comme beaucoup d'argent est impliqué il serait judicieux de refaire l'exercice en initiant une consultation.

Monsieur Ghislain Beaugard intervient en soulignant que pour obtenir les fonds, il faut d'abord bien connaître et suivre les règles du pacte de la ruralité.

Monsieur Pierre St-Louis souligne que l'adoption du plan de développement de Calixa-Lavallée remonte à l'époque où Monsieur Jean-Robert Grenier était maire et demande que les documents originaux soient ressortis, ce à quoi le directeur général s'emploiera à faire dans les prochains jours.

**16- CORRESPONDANCE**

Il n'y a aucune correspondance particulière à présenter.

**17- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

2014-01-20

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Ghislain Beaugard et résolu unanimement que la présente session soit levée à 21h16.

**ADOPTÉE**

---

**Daniel Plouffe**  
Maire

---

**Claude Geoffrion**  
Directeur général et Secrétaire-trésorier